
SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****SprintRay EU Temporary Crown & Teeth****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes:** Production.**Usages déconseillés:** Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Producteur**pro3dure GmbH
Am Burgberg 13
D 58642 Iserlohn**Téléphone** +49 (0)2374 920050-10
Télécopie: +49 (0)274 920050-50**Fournisseur**SprintRay Europe GmbH
Brunnenweg
D 64331 Weiterstadt**Téléphone** +49 (0)6150 9789480**Contact pour informations**

pro3dure GmbH

Renseignement téléphone +49 (0)2374 920050-10
Renseignement fax +49 (0)2374 920050-50
E-mail (personne compétente) info@pro3dure.com
Site web www.pro3dure.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

pro3dure GmbH

Téléphone +49 (0)2374 920050-10

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Regulation (EC) No 1272/2008:

Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1/1A/1B, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



GHS07
Danger

Mention

d'avertissement:

Mentions de danger:

- H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/?.
P304+340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P321 Traitement spécifique (voir informations sur cette étiquette).
P332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333+313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux directives administratives.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

-

Marquage spécial de certaines préparations:

-

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Indications pour mélange

Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008 (CLP):
7,7,9(or 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxane-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate	276-957-5	72869-86-4		enregistré	<98 %	Skin Sens. 1/1A/1B, H317
Phényl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxyde	423-340-5	162881-26-7		enregistré	< 2 %	-

(Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation: Aucune mesure particulière ne sont exigées. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

Après contact avec les yeux: Aucune mesure particulière ne sont exigées. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Aucune mesure particulière ne sont exigées. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Veiller à un apport d'air frais. Traitement symptomatique. Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés extincteur à sec.
Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau en aspersion. Jet d'eau à grand débit. Eau. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Brouillard d'eau Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Remarques générales

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel Evacuer les personnes en lieu sûr. Assurer une aération suffisante. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

valeur limite au poste de travail

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL valeur

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL
7,7,9(or 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bisméthacrylate	72869-86-4	salarié par inhalation systémique 3,3 mg/m³ salarié dermique systémique 1,3 mg/kg bw /24h consommateur par inhalation systémique 0,6 mg/m³ consommateur dermique systémique 0,7 mg/kg bw/24h consommateur systémique 0,3 mg/kg bw/24h

PNEC Valeur

Substance:	n° CAS:	PNEC
7,7,9(or 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bisméthacrylate	72869-86-4	eau douce 0,01 mg/l eau de mer 0,001 mg/l station d'épuration 3,61 mg/l sédiment d'eau douce 4,56 mg/kg sédiment mer sédiments 0,46 mg/kg sédiment terre 0,91 mg/kg sol

Indications diverses

aucune/aucun

8.2. Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle:

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection individuelle

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : normes DIN/EN: DIN EN 374 Modèle de gants adapté: Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection corporelle:

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Scénario d'exposition:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

Données de sécurité

	paramètre	Valeur	unité	Remarque
pH:				Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:				Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:				Aucune donnée disponible
Point éclair:				Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:				Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz):				Aucune donnée disponible
Explosibilité:				Aucune donnée disponible
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur:				Aucune donnée disponible
Densité de la vapeur:				Aucune donnée disponible
Densité relative:				Aucune donnée disponible
Densité:		1,2-1,4	g/mL	
Soluble (g/L) dans:				Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau (g/L):				Aucune donnée disponible
Solubilité dans les corps gras (g/L):				Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:				Aucune donnée disponible
Température d'ignition:				Aucune donnée disponible
Température de décomposition:				Aucune donnée disponible
Viscosité:		1,5-3	Pas	
Propriétés oxydantes:				Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation

10.4. Conditions à éviter

forte chaleur. Radiations UV/rayonnement solaire. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique. Dioxyde de carbone Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Facteur M: - **Toxicité aiguë (dermique):** -
Toxicité aiguë (par voie orale): - **Toxicité aiguë (par inhalation):** -

Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
7,7,9(or 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate	72869-86-4	DL50 orale (rat) > 5000 mg/kg
(Phenyl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide)	162881-26-7	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Irritant Règle d'extrapolation «Dilution».

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. non irritant. Règle d'extrapolation «Dilution».

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme. Règle d'extrapolation «Dilution».

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible. Règle d'extrapolation «Dilution».

Toxicité pour la reproduction:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible. Règle d'extrapolation «Dilution».

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Danger par aspiration:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
7,7,9(or 7,9,9)-triméthyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadécane-1,16-diyl bisméthacrylate	72869-86-4	LC50 daphnies > 1,2 mg/l CE50 algues (72 h) > 0,68 mg/l
Phenyl bis(2,4,6-triméthylbenzoyl)-phosphine oxide	162881-26-7	CL50 (poisson, 96 h) 0,09 mg/l LC50 crustacés (48h) 1,175 mg/l CE50 (algues, 96 h) 0,26 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

Pas de données disponibles pour le mélange.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée/Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Liste des codes de déchets / désignations de déchets proposés par EWC / AVV

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code des déchets produit: 08 04 09 - waste adhesives and sealants containing organic solvents or other dangerous substances

Code des déchets conditionnement: 15 01 10 - packaging containing residues of or contaminated by dangerous substances

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° UN: -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

-
-

Transport maritime (IMDG), Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

-
-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: - Code de classification: / Classification Code: -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage/ Packing Group: -

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR:
Polluant marin:

oui

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)
catégorie de transport: -

code de restriction en
tunnel: -

Dispositions
particulières: -

Quantité limitée (LQ): -

Transport maritime (IMDG)

EmS-No: -

Special provisions: - Limited quantity (LQ): -

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarque aucune/aucun

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Informations sur le règlement (CE) n° 166/2006 établissant un registre européen des rejets et transferts de polluants:
négligeable

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:
négligeable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
négligeable

RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 [règlement POP]:
négligeable

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux:
négligeable

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°:
négligeable

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

Aucune information disponible.

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune/aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité. -

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral):

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Indications de stage professionnel

aucune/aucun

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s) :

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Informations diverses:

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Documentation concernant les modifications:

aucune

Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Abréviations et acronymes

aucune

